

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Municipal](#)

---

## **Arrêté municipal n. 2013-3235 du 21/10/2013 modifiant et complétant l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié** (Journal de Monaco du 1er novembre 2013).

Vu la [loi n° 124 du 15 janvier 1930](#) sur la délimitation du domaine ;

Vu la [loi n° 959 du 24 juillet 1974](#) sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

Vu l'[arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007](#) fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

**Article 1er .-** *(Voir l'article 10 de l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007).*

**Article 2 .-** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.